

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Valerie Gagnon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/18c698a148def5de55213e7a>

Date d'obtention : 2023-06-21 14:48:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de suivre les étapes de la trousse afin de m'assurer de recueillir adéquatement toutes les informations en rencontrant la victime et les témoins et de collaborer avec le service de police et le DPCP, le cas échéant. Dans la méthode d'intervention, des étapes claires sont identifiées et me permettront de jouer mon rôle d'intervenant en milieu scolaire. Je vais pouvoir valider et noter le contexte des événements, la nature des gestes posés et les images partagées, l'intentions et l'étendue du partage.

En suivant ces étapes, je pourrai être en mesure d'augmenter l'efficacité et la rapidité des interventions et rassurer la victime et les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Principalement les outils de recueils d'information afin d'assurer la collaboration optimale et la compréhension des informations par les partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de ne pas regarder les photos, assurer le bien-être en rassurant les élèves des procédures et m'assurer d'informer adéquatement les parents et les autres intervenants.